



Arrondissement d'Orléans
Canton de Meung-sur-Loire

Département du Loiret
Mairie de CHEVILLY
26 rue de Paris – 45 520 CHEVILLY

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE PROVISOIRE
Relatif aux travaux ponctuels de l'entreprise CITEOS
Pose et dépose des illumination de noël sur la voie publique

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2112-2, L2213-1 à L2213-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R417-10 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;

Considérant l'intervention sur le domaine public communal de CHEVILLY, de l'entreprise CITEOS-CEE 69134 DARDILLY CEDEX pour la pose et la dépose des illuminations de noël sur la période des mois de décembre 2025 et de janvier 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Autorisation d'occuper le domaine public routier communal.

La Société CITEOS, est autorisée à occuper le domaine public communal aux fins de réaliser la pose et la dépose des décorations de noël, pour le bon fonctionnement des services publics, pour lesquels la Société CITEOS est compétente.

Pose des illuminations de noël : Du lundi 08 décembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025 inclus

Dépose des illuminations de noël : Du lundi 12 janvier 2026 au vendredi 16 janvier 2026 inclus

Article 2 : Modifications de la circulation publique - pouvoirs de police

La signalisation adaptée sera fournie, mise en place et retirée par le bénéficiaire ou ses délégués. Cette signalisation devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié ; La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h.

Article 3 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif d'ORLÉANS.

Article 4 :

Monsieur le Maire de CHEVILLY,
Monsieur l'Agent de Police Municipale de CHEVILLY,
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY,
Madame la responsable du service technique de CHEVILLY,
La société CITEOS,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à CHEVILLY, le 13 novembre 2025

Le Maire,
Hubert JOLLIET

